

Le Cheminot de France



Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France et des Colonies

Rédaction et Administration : 5, rue Cadet, PARIS (9^e)

Téléphone : TAITBOUT 40-91

Chèques Postaux : Paris 28-44

Abonnement : 10 francs



L'échelle mobile des salaires

Elle doit jouer pour les cheminots comme pour les autres travailleurs

G « Le Cheminot de France » du 15 mars a publié le texte des articles 10 et 11 de la Loi sur la Conciliation et l'Arbitrage, qui précisent que cette Loi sera applicable en cas de variation notable du Coût de la vie, au règlement des différends nés des conséquences de cette variation et ayant trait à la révision des clauses relatives aux Salaires contenues dans les Conventions Collectives.

Voilà donc une revendication que les Syndicats Chrétiens formulaient déjà depuis plusieurs années, qui est prise en considération et qui est en voie d'application. Il y a là un progrès qui n'est pas niable et qui, s'il est réalisé d'une façon judicieuse, ne pourra qu'améliorer grandement les conditions de vie de la Classe ouvrière, sans toutefois que l'on puisse dire que tout sera parfait et que la famille ouvrière sera totalement mise à l'abri des difficultés.

Les Salaires pourront être revisés si l'indice officiel du Coût de la vie pour une famille de quatre personnes (à moins d'accord entre les parties pour un autre indice) a varié d'au moins 5 %. Cette révision concerne les Salaires et les Allocations familiales, qui sont proportionnées à la variation de l'indice; elle ne pourra être effectuée que tous les six mois, à moins que la hausse de l'indice n'atteigne 10 %, auquel cas la révision pourra intervenir aussitôt connu l'indice. Si la preuve est fournie que l'ajustement proportionnel est incompatible avec les conditions économiques de la branche d'industrie considérée, les arbitres ou le surarbitre fixeront les Salaires au niveau compatible avec les possibilités.

Le Bureau Fédéral.

(Voir la suite page 2)

Les documents versés par les parties au débat pour prouver leurs dires seront communiqués aux arbitres ou au surarbitre, qui seront tenus au secret professionnel.

Voyons quelles peuvent être les conséquences de la nouvelle loi en ce qui concerne la rémunération du personnel des chemins de fer.

Actuellement cette rémunération comprend trois éléments :

- a) le Salaire national, variable suivant le grade et l'ancienneté;
- b) l'Indemnité de résidence, variable suivant les localités, égale pour tous les Agents travaillant dans une même localité;
- c) les Allocations pour charges de famille qui comprennent une partie fixe pour tout le territoire national et une partie variant proportionnellement aux indemnités de résidence.

Dès octobre 1936, devant la hausse du coût de la vie, nous avons fixé la revendication fédérale relative à l'application de l'Echelle Mobile suivant la règle ci-dessous :

Au Salaire National fixé par les Echelles de traitement, s'ajouteront deux compléments :

Une partie mobile de l'Echelle, applicable à l'ensemble des Cheminots et calculée d'après les variations de l'indice NATIONAL du Coût de la vie; les indemnités de résidence variables par RÉGIONS ou ZONES suivant les fluctuations des indices REGIONAUX du Coût de la vie.

L'indice national et les indices régionaux seront déterminés par des Commissions paritaires, suivant des règles fixées par la Convention Collective.

Le Bureau Fédéral.

(Voir la suite page 2)

EN CHEMINANT...

Démission ou Permission ?

Georges DUMOULIN a donné sa démission de Secrétaire Général de l'Union départementale du Nord (C. G. T.), mais celle-ci l'a refusée et lui a accordé un congé de maladie limité.

La nouvelle a fait sensation, car DUMOULIN est un militant convaincu et combatif...

Peut-être trop combatif aux yeux de certains.

Car, avant de reprendre du service à la C. G. T., DUMOULIN avait été, plusieurs années durant, propagandiste du Parti Socialiste dans le Nord. Il était de l'équipe de l'hebdomadaire Syndicats depuis sa fondation et il s'y était signalé par la vigueur de ses attaques contre la colonisation des Syndicats (le mot est de lui) par les Communistes.

Voilà qui explique bien des réactions. Le Parti Communiste s'attaque aux gros morceaux de la C. G. T. (l'Union Régionale Parisienne, les U. D. du Nord et du Rhône, les Fédérations des Métaux et des Cheminots). Il ne demande pas de colonies ; il les prend.

Réaction des militants sincères qui, usés, dégoûtés, finissent par céder la place.

Comme quoi les Syndicats Chrétiens ont eu raison de ne pas tomber dans le panneau... électoral de l'Unité Syndicale.

Elle est belle l'Unité, mais vue de loin.

La lutte contre les retards.

On n'y va pas par quatre chemins à la S. N. C. F.

Une note a paru dans un service, rappelant une dernière fois que les affaires destinées à la Direction de la S. N. C. F. devaient être traitées par priorité sur toutes les autres.

Les retards seront enregistrés et les responsables punis dans leurs notes de fin d'année.

Et cela est dit sur un ton qui ne souffre pas de réplique.

Pourtant, à moins d'admettre que ces retards aient été systématiquement coulis, on est bien obligé de les imputer soit à une paperasse excessive, soit à l'insuffisance numérique de certains Bureaux.

La S. N. C. F. dit-on, fonctionne suivant les règles d'une organisation technique rationnelle. Alors pourquoi ne pas commencer par mettre les effectifs au niveau des travaux qu'elle exige, ou par réduire ceux-ci au strict minimum ?

Une demande de secours urgente est

faite au Piocheur.

Calendrier syndical

3 AVRIL. Congrès du Syndicat Est, à Paris.

2-3 AVRIL. Congrès de l'Union Etat, au Mans.

9-10 AVRIL. Comité National Confédéral, à Paris.

6-7 MAI. Congrès Fédéral, à Paris.

4-5-6 JUIN. Congrès Confédéral, à Paris.

La coordination des transports UN DÉCRET DE PLUS

Le Journal officiel du 1^{er} mars nous a gratifié d'un nouveau Décret relatif à la Coordination Rail-Route. Ce document, qui va grossir une collection déjà fort impressionnante, a pour but de faire entrer la coordination Voyageurs dans la voie définitive tracée par le Décret fondamental du 31 Août dernier et pour effet d'annuler le premier Décret pris aux mêmes fins le 23 février 1935.

Trois préoccupations ont inspiré ce Décret :

1^{er} la nécessité pour le Ministre des Travaux Publics et le Conseil Supérieur des Transports de disposer, dans chaque Département, d'un organisme permanent d'étude et de surveillance : Le

PLUPART, A REPONDRE LONGTEMPS ENCORE AUX

BESOINS DES USAGERS. EN

SUPPRIMANT SANS ETUDE

SUFFISANTE 6.000 KM. DE LI-

GNEZ EN BON ETAT ET PAR-

FAITEMENT APTES POUR

LA PLUPART, A REPONDRE

LONGTEMPS ENCORE AUX

BESOINS DES USAGERS.

2nd l'obligation de formuler des règles générales d'après lesquelles devront être préparés les plans de transports de voyageurs;

3rd la nécessité de soumettre les entrepises automobiles de transport public

Homicide par imprudence

Le père était ouvrier agricole ; la mère ouvrière d'usine. Ils avaient trois enfants qui se trouvaient seuls pendant plusieurs heures chaque jour. Un incendie s'était déclaré dans leur logement, les trois petits moururent asphyxiés et la Justice inculta les parents d'homicide par imprudence.

Tel est le fait poignant et horrible que la presse nous a rapporté.

Naturellement on est tenté de se montrer sévère pour des parents qui négligent leur enfant ou les abandonnent, ne fût-ce que quelques heures.

Pourtant, si j'étais juge, j'y regarderais d'un peu plus près.

Ce père, ouvrier agricole, que gagnait-il ? Lui payait-on les Allocations familiales ?... Je sais certaines liguages paysannes qui ont ouvertement prêché la désobéissance à la Loi et j'entends dire qu'il est très indulgent pour les délinquants. Cependant, soit dit en passant, en regard de l'agitation factieuse qui se développe dans les campagnes, bien d'autres menaces pour la République et ses Lois ne sont que grimaces de croquimaises.

Et si l'ouvrier agricole ne gagnait pas un minimum vital de Salaire ?

Et si l'était de ceux à qui l'on refuse les Allocations familiales ?

Alors comment pouvait-il élire trois enfants ? Et comment la tentation de sa femme qui venait d'envoyer sa fille au 19 avril 1934. Nous voyons dans ces comités :

Deux délégués du Conseil Général ; L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Deux représentants des Usagers désignés par l'Office des Transports et pris parmi les membres des Chambres de Commerce et d'Agriculture ;

Un délégué de la S. N. C. F. ;

Un délégué des Réseaux Secondaires ;

Un délégué des entreprises routières assurant des Services Contractuels ;

Un délégué des Transporteurs libres.

de voyageurs à certaines obligations qu'impose l'intérêt des usagers.

Sur ces trois points nous avons (qui s'en étonnerait ?) de sérieuses observations à formuler :

Tout d'abord, pour l'ensemble, nous saurons nous lasser de crier assez haut notre hostilité contre cette caricature de coordination dont on entreprend la réalisation avec une hâte stupide que ne justifie nullement à nos yeux le beau retard de quelque dix années qu'il faut maintenant rattraper.

Ensuite, pour l'ensemble, nous savons que le rapporteur du texte déposé par la précédente législature, la Commission du Commerce et de l'Industrie de la Chambre, a tenté de faire adopter sans débat la proposition de Loi du son rapporteur, M. René DOMMANGE. Député.

Trois oppositions surviennent lors du passage à l'ordre du jour, le 24 février, tout opportunément fait échec à ce qu'il fut opportunément fait échec à l'ordre de la séance, le 22 février, et arrêté de mort. Il n'est pas doux en effet que ceux-ci, bien que nos cités nommément feraient partie de la charge. Ne croyons pas surtout que les opposants défendaient nos intérêts en cette affaire : leurs soucis étaient alléchants.

Il nous faut bien admettre que les Groupements d'acheteurs visés par le rapporteur en fonction dans les Ministères publics, Firmes commerciales, sociétés, etc., justifient dans l'ensemble l'offensive menée au nom du principe d'égalité économique et fiscale.

Notre constance souci de justice nous fait volontiers reconnaître d'autre part, que les commerçants, industriels, artisans, etc., d'après M. DOMMANGE, alignent dans la proportion de 40 % les budgets de l'Etat, des Départements, des Communes, ont strictement droit, en contre-partie des charges qu'ils assument, à cette égalité que les Chambres de Commerce ne cessent de réclamer pour l'opération (1).

Si, en raison du retard apporté, le problème du parallélisme s'avérant insoluble, il fallait maintenir durant quelque temps la concurrence des deux moyens de transport Rail et Route, EN REALISANT PAR VOIE D'AUTORITE LA PEREQUATION TOTALE DE LEURS CHARGES.

Pendant ce temps, le Chemin de Fer tenta un dernier effort pour adapter son exploitation des lignes secondaires aux exigences des usagers, CE QUE L'ON S'EST SYSTEMATIQUEMENT REFUSE DE FAIRE JUSQU'A PRESENT.

Après quoi, l'expérience ayant été loyalement faite, on aurait pu progressivement les doubles emplois. Et dans notre esprit le mot « supprimer » prend sa signification absolue, car il est stupide nous à l'avons maintes fois démonté (2) de maintenir une ligne pour un trafic restreint. En « brûlant » cette étape indispensable, on sabote une fois de plus la coordination.

Diriez-vous que nous avons plus à faire pour nous dériduer énergiquement d'organismes qui, en effet, échappent à nombre de sujétions normalement inhérentes à tout commerce (frais de loyer, personnel, gestion, impôts divers, etc.), en réclamant par contre le maintien du régime d'exception institué en faveur des Cheminots par la Loi du 25 Mars 1910, résultant complètement justifiée par une situation particulière qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de faire connaître en toutes circonstances.

DÉFENDONS NOS ÉCONOMATS

Une nouvelle et très sérieuse offensive vient d'être déclenchée, sur le terrain parlementaire, contre les Groupements d'acheteurs fondés dans les établissements publics ou privés, en vue de la transformation obligatoire de ceux-ci en Sociétés Coopératives de Consommation.

Représenter le texte déja retenu par la précédente législature, la Commission du Commerce et de l'Industrie de la Chambre, a tenté de faire adopter sans débat la proposition de Loi du son rapporteur, M. René DOMMANGE. Député.

Trois oppositions surviennent lors du passage à l'ordre du jour, le 24 février, tout opportunément fait échec à ce qu'il fut opportunément fait échec à l'ordre de la séance, le 22 février, et arrêté de mort. Il n'est pas doux en effet que ceux-ci, bien que nos cités nommément feraient partie de la charge. Ne croyons pas surtout que les opposants défendaient nos intérêts en cette affaire : leurs soucis étaient alléchants.

Il nous faut bien admettre que les Groupements d'acheteurs visés par le rapporteur en fonction dans les Ministères publics, Firmes commerciales, sociétés, etc., justifient dans l'ensemble l'offensive menée au nom du principe d'égalité économique et fiscale.

Notre constance souci de justice nous fait volontiers reconnaître d'autre part, que les commerçants, industriels, artisans, etc., d'après M. DOMMANGE, alignent dans la proportion de 40 % les budgets de l'Etat, des Départements, des Communes, ont strictement droit, en contre-partie des charges qu'ils assument, à cette égalité que les Chambres de Commerce ne cessent de réclamer pour l'opération (1).

Si, en raison du retard apporté, le problème du parallélisme s'avérant insoluble, il fallait maintenir durant quelque temps la concurrence des deux moyens de transport Rail et Route, EN REALISANT PAR VOIE D'AUTORITE LA PEREQUATION TOTALE DE LEURS CHARGES.

Pendant ce temps, le Chemin de Fer tenta un dernier effort pour adapter son exploitation des lignes secondaires aux exigences des usagers, CE QUE L'ON S'EST SYSTEMATIQUEMENT REFUSE DE FAIRE JUSQU'A PRESENT.

Après quoi, l'expérience ayant été loyalement faite, on aurait pu progressivement les doubles emplois. Et dans notre esprit le mot « supprimer » prend sa signification absolue, car il est stupide nous à l'avons maintes fois démonté (2) de maintenir une ligne pour un trafic restreint. En « brûlant » cette étape indispensable, on sabote une fois de plus la coordination.

Diriez-vous que nous avons plus à faire pour nous dériduer énergiquement d'organismes qui, en effet, échappent à nombre de sujétions normalement inhérentes à tout commerce (frais de loyer, personnel, gestion, impôts divers, etc.), en réclamant par contre le maintien du régime d'exception institué en faveur des Cheminots par la Loi du 25 Mars 1910, résultant complètement justifiée par une situation particulière qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de faire connaître en toutes circonstances.

(Lire la suite en 2^{me} page.)

Les allocations familiales

Plus que jamais nous demandons leur revalorisation

Notre revendication concernant l'augmentation du taux des Allocations Familiales et leur variation dans les mêmes proportions que les autres éléments du Salaire, gagne des partisans de plus en plus nombreux.

COMMISSION FÉDÉRALE DES AGENTS DES CADRES ET D'ÉTUDES

Propagande ! Propagande ! Encore et toujours Propagande !!!

Le mouvement Cadres est maintenant parti et rien ne l'arrêtera. La ténacité et l'allant de tous nos militants, de Boulogne à Chambéry, de Saint-Nazaire à Marseille et de Strasbourg à Bordeaux, nous est une magnifique garantie de succès. De partout nous parvennent les meilleures nouvelles des progrès de notre Section Cadres. C'est ainsi que l'Alsace-Lorraine nous informe que le Président du Secrétaire Général du Syndicat des Cadres (C.G.T.), on démissionné par opposition à la fusion Le P.-L.-M., vient de remporter un succès dans une Election partielle de Délégués des Echelles des Cadres. Au Congrès P.-O., le 12 mars, nous avons constaté le bon démarquage pris par les Cadres sur ce Réseau.

En face de la Section Cadres de la C.G.T., en face aussi du Syndicat des 15 à 18, auquel le Conseil National Economique vient de refuser une Convention Collective séparée, nous jouissons encore de cette partie, celle de la Collaboration des Classes. Nous en avons fait une voie pour nos camarades dressés les uns contre les autres. Entre nos camarades de la C.G.T.-Cadres et ceux du Syndicat des 15 à 18, qui divisent les Agents de Chemins de Fer, en dressant les partisans de la Lutte des Classes d'un côté et les partisans du splendide isolement des Agents de maîtrise d'autre part, nous travaillons à réunir tous les

hommes de bonne volonté. Il est aisé de montrer à tous que la mutuelle compréhension, dans une confiante collaboration des Agents de maîtrise et des Agents d'exécution, est une nécessité de progrès et cela explique les nombreuses adhésions qui nous parviennent.

Propagande donc, c'est notre devoir à tous nos militants Cadres répartis : présent. Nous leur en disons merci d'avance au nom de notre idéal.

La Commission.

Assemblée Générale

Afin de préciser notre action et notre mouvement Cadres, l'assemblée du 10 décembre dernier de la Section des Agents de Cadres et Techniciens avait décidé de tenir une réunion, avant les Congrès de Région.

Cette réunion fut décidée pour le 6 Mars.

Le cours de cette journée, une première réunion de la Commission des Cadres tenue le matin, à la Salle Viennet, nous avait permis, par Région, de constater la marche et le rendement de notre nouvelle formation.

Depuis le 10 Décembre, les résultats sont les suivants :

L'Ouest a groupé un excellent noyau

de militants des Agents des Cadres des Echelles, 12 à 18, Le Nord a vu s'accroître notablement sa Section Cadres.

L'Est continue son organisation.

Le Sud-Est a obtenu des résultats très encourageants.

L'Alsace-Lorraine bat le record avec une ascension verticale.

Le Sud-Ouest s'organise mieux de jour en jour.

L'assemblée a été heureuse de constater cette pleine croissance d'un mouvement qui ne demande qu'à s'étendre.

Dans l'après-midi eut lieu l'assemblée principale. La Société Nationale fut représentée dans son ensemble par la diversité d'origine des délégués.

Le Bureau fut constitué de la manière suivante :

Président : BES, Secrétaire Général de l'Union Sud-Est.

Représentant de la Fédération : GARNIER.

Représentant des Régions :

Sud-Ouest : ALBRESSAC.

Nord : MUCHERIE.

Alsace-Lorraine : ACKER,

Sud-Est : BOUCHET.

Est : JOLY.

Notre camarade GARNIER expose

A l'ouverture de la séance, le Président expose en détail la marche du mouvement Cadres. Les résultats sont très encourageants. Les limites des Echelles sont toujours de 9 et au-dessus, chaque Union étant libre actuellement de fixer les limites qui lui semblent les plus favorables, à la fois à la propagande et à la cohésion des adhérents.

BES fait ressortir l'importance de notre mouvement d'Agents des Cadres qui a pour but essentiel de les défendre contre la menace d'une liquidation plus ou moins progressive dans la masse des Agents, opération préjudiciale à l'intérêt général ; et pour mission fondamentale de seconder et d'épauler puissamment, grâce à une formation plus technique, les Unions groupant les petites Echelles.

Nous allons donc, dans nos prochains Congrès Régionaux, réaliser le programme suivant : Renforcer nos organisations Cadres actuelles et intensifier notre mouvement. Tenir des réunions spéciales Cadres et former nos Commissions spécialisées, par service, de manière à présenter, le moment venu, aux différents militaires fédéraux, des rapports complets sur chaque service, et chaque spécialisation.

Notre camarade GARNIER expose

ensuite rapidement l'état des résultats obtenus dans la discussion du Contrat Collégial.

Comment on s'y attendait nous apprenons que le Groupe autonome 15-18 érigé en Syndicat, n'a pas été retenu pour discuter des intérêts de l'ensemble des Agents des Echelles 15 à 18. Seuls les Syndicats de formation plus ancienne et plus générale pourront discuter de ces intérêts.

Nous souhaitons cordialement à nos camarades des Echelles 15-18 de se joindre à notre mouvement Cadres, en adhérant à la Section 15-18 ralliée à la C.F.T.C. et dirigée par notre dévoué camarade FRANÇOIS, dont la compétence et l'activité ne sont plus à démontrer. Ces camarades trouveront dans chaque Union de Réseau des camarades dévoués qui leur donneront tous renseignements nécessaires.

Il nous entretient de la Coordination à sens unique actuelle des transports et nous prie de lui adresser tous renseignements sur les projets départementaux.

L'application des Lois sociales doit se poursuivre dans les entreprises privées, automobiles ou autres, en même temps que doit se poursuivre un plan méthodique de véritable Coordination, soumis à un contrôle rigoureux, seul moyen de supprimer aux Chemins de fer le déficit d'exploitation.

DELSERT nous rend compte ensuite des résultats de l'enquête fédérale en cours, relatifs au renforcement des Cadres, de l'outillage, à la généralisation des Assurances Sociales.

MUCHERIE nous parle aussi de l'Echelle Mobile et du coefficient qui autorise dû, en toute équité, être appliquée à nos Salaires, au lieu de l'adjonction d'une allocation sur laquelle reste encore greffée la recondition des prélevements de salaires.

Les Agents des Cadres ont été les plus directement touchés par la politique financière de ces dernières années.

Il déplore l'orientation actuelle vers les solutions faciles de suppression de postes et d'augmentation du rendement par l'application conjuguée des punitions et des primes.

Il nous entretient de la Coordination à sens unique actuelle des transports et nous prie de lui adresser tous renseignements sur les projets départementaux.

L'application des Lois sociales doit se poursuivre dans les entreprises privées, automobiles ou autres, en même temps que doit se poursuivre un plan méthodique de véritable Coordination, soumis à un contrôle rigoureux, seul moyen de supprimer aux Chemins de fer le déficit d'exploitation.

Ils protestent contre les indemnités de Chérié de vie, et réclament à leur place, l'application à bref délai, de l'Echelle Mobile — leur système leur permettant de retrouver leur pouvoir d'achat — comme elle a été réalisée pour leurs collègues de l'industrie.

Le Secrétaire de séance : BIDEAU (P.L.-M.).

La garantie mutuelle des fonctionnaires

Assemblées Générales du 3 Avril

CONVOCATION

Les adhérents sont convoqués pour les Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire, qui se tiendront le Dimanche 3 Avril, respectivement à 9 heures et à 9 h. 30, Salle des Ingénieurs Civils, 19, Rue Blanche, à Paris (9^e), avec les ordres du jour suivants :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1^e Suppression du dernier paragraphe de l'article 5 des Statuts intitulé : Rémunération;

2^e Suppression du dernier paragraphe de l'article 6 (attribué à la Direction d'une allocation complémentaire).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

3^e Rapport du Conseil d'Administration et des Commissions aux Comptes et approbation des comptes de l'exercice 1937;

4^e Ratification de la nomination d'Administrateurs;

5^e Quits annuels aux Administrateurs;

6^e Nomination des Commissaires aux Comptes;

7^e Questions diverses.

La Société espère que ses adhérents viendront nombreux à ces réunions, où ils pourront se rendre compte des progrès accomplis par la Société depuis sa fondation et de son développement accéléré aussi bien à Paris et dans les grands centres que dans toutes les Régions où elle est représentée. Le nombre des contrats souscrits à ce jour, dépasse 23.000.

Nous voici donc fin 1926.

Le 12 Décembre 1926, sur notre demande, on décide d'accorder les indemnités pour charges de famille aux retractés.

À l'époque, ce fut aussi une surprise; qui daigner s'en souvenir?

Peut-être la C.G.T. dira-t-elle qu'elle y a contribué? C'était le moment où l'on se riait des familles nombreuses, et nous avons de fortes raisons d'être méfiants.

Nous allons aborder une époque fertile en efforts, soufflons un peu.

Croyez-vous, mes chers amis retractés, que ce rapport soit inutile? Il vous fera mesurer, avec un peu de recul, la nécessité de notre action.

Beaucoup d'entre vous ne se seraient pas doutés de ce que nous remettions en mémoire. Il est toujours utile de se remémorer les gestes passés, c'est un gage d'espoir pour l'avenir.

Exprimez-moi ce que vous pensez de cet exposé, et dites-moi s'il vous semble juste?

Nous aurons, je le sais, le voix, une belle assemblée au Congrès! Venez-y nombreux. Il y a du travail à faire!

Gaston Buré.

Le coin des jeunes

La Commission des Jeunes poursuit activement ses travaux. Elle a établi définitivement le contexte de son Bulletin des Jeunes, organe de formation et de propagande, qui, tous les mois, apporte aux Cercles d'études locaux, des articles de fond, des sujets d'études, des plans et des méthodes de travail et constitue le lien fédéral indispensable entre tous les membres de notre jeune organisation.

La composition de nos bulletins sera, en principe, la suivante :

Un article de tête sur l'esprit de notre mouvement;

Des directives sur l'organisation et le fonctionnement des cercles locaux, des commissions de Réseau, des Sous-Commissions techniques de jeunes, etc.;

Un article de formation sociale et le plan d'une enquête appropriée;

Un plan d'enquête sur le milieu professionnel;

Une rubrique de formation générale;

Des avis divers.

Voici le sommaire du bulletin de Mars, dont la composition diffère quelque peu de la composition type, en raison de ce que nous tenions surtout, dans ce premier numéro, à présenter notre mouvement et à donner les directives générales de son activité.

A nous les Jeunes, par G. TEXIER. Règlement intérieur de la Commission des Jeunes.

La formation, par D. SANS.

Organisation des cercles d'études locaux.

Directives sur les réunions préparatoires.

De nouveaux, nous invitons instantanément tous les Jeunes à s'abonner à ce Bulletin (1), qui est leur bulletin, et à organiser dès maintenant, dans leur syndicat, des cercles d'études, où, chaque mois, seront étudiés et commentés les articles de Jeunes.

Tous demandons également à chaque Syndicat local de s'abonner dès maintenant au bulletin, afin de connaître le mouvement Jeunes et de faire connaître à tous les Syndiqués.

1^e Figurer sur la liste électorale politique (pour la femme, être Française); 2^e Être âgé de 25 ans au plus tard le 21 avril;

3^e Exercer sa profession depuis trois ans au moins (apprentissage compris); donc un an dans le respect du Conseil des Prud'hommes du lieu de travail.

Le plus des Maîtres délivrent des formulaires, qu'il suffit de remplir. Il ya lieu d'y joindre :

JACOB.

(1) Abonnement 6 francs, à envoyer à la Fédération, 5, rue Cadet, Paris, en timbre-poste ou par chèque postal. Pâris 26-44.

— Pour ceux qui habitent une autre commune que celle de leur lieu de travail : un certificat d'inscription sur la liste électorale politique, délivré par la Mairie de leur domicile;

— Pour les électrices, leur acte ou bulletin de naissance, accompagné : 1^e si elles sont mariées, veuves ou divorcées : soit de leur livret de famille, soit de leur acte ou bulletin de mariage, soit de la carte d'électeur du livret militaire; 2^e si elles sont célibataires : soit de l'acte ou bulletin de mariage ou de la carte de famille de leurs parents, soit de la carte d'électeur ou du livret militaire de leur père, soit de son bulletin de décès;

Se munir d'une pièce prouvant l'exercice de sa profession (carte d'identité du Chemin de fer, par exemple).

Les camarades qui éprouveraient des difficultés sont priés de s'adresser à leur Syndicat local, qui pourra, d'ail-

(Suite de la première page)

Le progrès consiste dans l'administration publique déterminera les modalités d'application de la procédure de Conciliation et d'Arbitrage pour les conflits intéressant les Salariés des Services Publics. Concéde, sous réserve de l'accord de l'autorité concédante. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les Salaires en fournissant aux arbitres et surarbitre la preuve que sa situation ne lui permet pas de procéder aux ajustements demandés.

Mais, en outre, l'article 7 de la Loi

précise qu'un règlement d'administration publique déterminera les modalités d'application de la procédure de Conciliation et d'Arbitrage pour les conflits intéressant les Salariés des Services Publics. Concéde, sous réserve de l'accord de l'autorité concédante. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les Salaires en fournissant aux arbitres et surarbitre la preuve que sa situation ne lui permet pas de procéder aux ajustements demandés.

Par conséquent, pour nous, rien n'est encore acquis au sujet de l'Echelle Mobile.

Nous devons donc raser les rangs avec nos Camarades Fonctionnaires et des Services Publics pour obtenir satisfaction.

Un plan d'enquête sur le milieu professionnel;

Une rubrique de formation générale;

Des avis divers.

Venir exposer de nouveaux principes de coordination est une chose pour le moins inattendue et de nature, en tout cas, à accroître la confusion qui règne dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, disons tout de suite que ces mesures ne nous donnent aucunement satisfaction, et ce pour les raisons d'ordre général exposées précédemment. Est-il besoin de redire notre désappointement de voir la S. N. C. F. prendre l'initiative de certaines fermetures de lignes qu'elle aurait dû normalement s'employer à éviter. Obsession du déficit, nous dit-on: ce souci des économies, louable en soi, pourrait trouver, nous l'avons dit et d'autres avec nous, des champs d'activité plus fertiles en résultats positifs et immédiats. Que l'on constitue donc, à la S. N. C. F., un Comité Central des Économies et qu'on y admette les REPRÉSENTANTS QUALIFIÉS DU PERSONNEL : nul doute que, sans amputer notre Réseau National, ce Comité arrivera rapidement à dresser un programme de réadaptation et de réformes susceptibles d'apporter au Budget des dépenses de la Société les allégements que réclame sa situation financière, et à son Budget des Recettes des ressources nouvelles dont on s'obstine à

venir exposer de nouveaux principes de coordination.

Le progrès consiste dans l'administration publique déterminera les modalités d'application de la procédure de Conciliation et d'Arbitrage pour les conflits intéressant les Salariés des Services Publics. Concéde, sous réserve de l'accord de l'autorité concédante. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les Salaires en fournissant aux arbitres et surarbitre la preuve que sa situation ne lui permet pas de procéder aux ajustements demandés.

</



Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les établissements E. MUGLER fils à VALENCE (Drôme). Fabrique d'horlogerie et bijouterie. Grand choix de bijoux pour mariages. Montres pour hommes et pour dames. Chaines, médailles, colliers, bagues, boucles d'oreilles, bracelets, etc., etc.

Notre Bureau met au point l'organisation d'une Caisse de Secours immédiat.

CULOZ

Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre la reconstitution du Syndicat de Culoz et région, qui, depuis longtemps, n'avait pas donné de ses nouvelles. Nos camarades ont procédé à l'élection de leur Bureau :

Président : DUCRET Gilbert, 7, rue Girod-d'Ain, à Culoz.
Vice-Président : GUERRET, Cité P.-L.-M.

Secrétaire : CHRISTELLUS, Café à Beon, par Culoz.

Tresorier : CHAPUIS, à Culoz.

Receveur : MICHEL, à Culoz.

Membres du Bureau : REVERDY, LAVIGNE, MICHAUX.

De nouvelles adhésions ont été recueillies.

MELUN

Réunion du 5 Février

Président : Ph. BUGNOT.

Vice-Président : CHAVEROCHE.

Secrétaire : POULLIE.

Tresorier : LASCAUX.

RIOM

Réunion générale du 26 Février à 20 heures

Séance ouverte à 20 heures, sous la présidence du camarade BES, de Clermont, assisté de deux délégués des Syndicats Féminins de Paris.

Le compte rendu du Trésorier fait ressortir un bon équilibre de notre caisse, nos effectifs vont en augmentant, belle perspective pour notre mouvement.

La cotisation mensuelle est portée à 5 francs pour l'année 1938. Le Bureau, réuni, décide de faire du bon travail, BES nous met au courant des questions d'actualité, notamment de la révision des échelles de traitement.

— M. C.

Le tract spécial aux Cadres rédigé par notre Union a été distribué au cours du Congrès. Nous tenons d'autres exemplaires à la disposition des syndicats locaux.

Nos camarades Cadres du Réseau sont priés de se mettre en relations avec le Secrétaire de la Commission : SCHREIBER Henri, 14, Rue Lambardie, à Paris (12^e). — H. C.

Aux Retraités du P.-O.

Notre camarade DUQUESNAY Joseph, ex-Chef de Groupe à l'Exploitation, a bien voulu accepter la présidence de la Commission des Retraités de l'Union. La Commission a été ainsi constituée :

President : DUQUESNAY Joseph, 3, Avenue Gambetta, à Choisy-le-Roi.

Membres : FONDEVILA, Le Louvain, commune d'Egny, par Beaune-la-Rolande (Loiret); RASPIENGEAS, de Limoges; CHARROIT, de Périgueux; AUBIN, de Poitiers.

De René LARGUIER, frère de notre camarade du Groupe d'Autun.

De René CHARLIER, fils de notre camarade du Groupe de Saint-Dié.

De Nicole TEXIER, fille de notre dévoué camarade.

De Claude RAIMBAULT, troisième enfant de notre camarade du Groupe de Paris-Est.

De Anne-Marie FLATTOT, fille de notre camarade du Syndicat de Laroche-Migennes.

De Louis CHAMBON, quatrième enfant de notre camarade du Syndicat de Clermont-Ferrand.

De Daniel CONTENOUZAT, fils de notre camarade du Syndicat d'Oullins.

De Michelle AUBEGNY, fille de notre camarade du Syndicat de Nevers.

De Marie ROGUET, cinquième enfant de notre camarade du Syndicat d'Oullins.

De Françoise DELACRE, fille de notre camarade du Syndicat de Lille-Délivrance.

De Jean PIROT, fils de notre camarade du Syndicat de Valenciennes.

De François LETURGIE, quatorzième enfant de notre camarade du Syndicat de Béthune.

De Pierre BURRI, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Béthune.

De Maurice BASIER, fils de notre camarade du Syndicat d'Hémmes.

De Madeleine LAURENT, fille de notre camarade du Groupe de Conflans-Jarny.

De Marie-Thérèse BARTHELET, fille de notre camarade du Groupe de Belfort.

De Anne FERRY, fille de notre camarade du Syndicat de Marseille.

De Paul CARIN, fils de notre camarade du petit groupe de Victor FLOTAT, tous deux du Groupe de Belfort.

De Gérard LEBARD, fils de notre camarade du Syndicat d'Arvant.

De François FREUDENBERGER, fils de notre camarade du Groupe de Blainville.

De Bernadette BENARD, fille de notre dévoué camarade du Groupe de Bobigny.

De Geneviève BILLAT, fille de notre camarade du Groupe de Châlons-sur-Marne.

De Denise COLSON, fille de notre camarade du Groupe d'Epernay.

De Pierre KEISER, fils de notre camarade du Groupe de Châlons-sur-Marne.

De Jean MAIMBOURG, septième enfant de notre camarade du Groupe de Langres.

De Jean GODICHON, fils de notre camarade du Groupe de Châlons-sur-Marne.

De Gérard MINOT, cinquième enfant de notre camarade du Groupe de Langres.

De Georges BAUDOT, fils de notre camarade du Groupe de Langres.

De Claude RAIMBAULT, fils de notre dévoué camarade du Groupe de Paris-Est.

De Michel GILSON, fils et neveu de nos camarades du Groupe de Baroncourt.

De Françoise et Michel COUHART, petits-enfants de notre camarade du Groupe de Reims.

De Jean JOSEPH, fils de notre camarade du Syndicat de Cambrai.

De Pierre VASSEUR, fils de notre camarade du Syndicat de Lens-Avion.

De Bernadette BOURGIES, cinquième enfant de notre dévoué camarade du Syndicat d'Aulnoye.

De Bernard NINVIRTH, fils de notre camarade du Groupe de Reims.

De Michel VANHAEKE, fils de notre camarade du Syndicat d'Hellemmes.

De Jean JOSEPH, fils de notre camarade du Syndicat de Cambrai.

De Pierre VASSEUR, fils de notre camarade du Syndicat de Lens-Avion.

De Jacqueline LAQUET, fille de notre camarade du Groupe de Nancy.

De Christian CUNIERE, fils de notre camarade du Groupe de Verdun.

De Jacqueline JANNEL, fille de notre camarade du Groupe de Verdun.

De Jean CARRIOU, fils de notre camarade du Groupe de Reims.

De Dubois Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.

Électricité 40, RUE DU GUE-ROBERT, NANTES.

DUBOIS Roger, HOMME D'ÉQUIPE NANTES, chercheur permis pour PARIS - AUSTERLITZ ou ORSAY.